

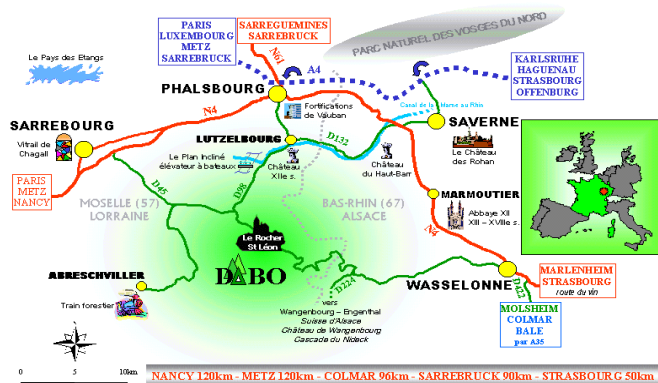
D A B O

Marché de Noël

Samedi 29 novembre de 14h à 20h

Dimanche 30 novembre de 10h à 18h


Plus de 1000m² d'étalage dans les salles de l'Espace Léon IX



Date limite d'inscription
15 novembre 2008
 voir règlement au dos
 Possibilité de location de matériel d'exposition
 (voir coupon réponse, nombre limité)

Ne pas jeter sur la voie publique

Office de Tourisme  du Pays de
 10, place de l'église
 F-57850 DABO
 Tél. / Fax: 03.87.07.47.51
www.ot-dabo.fr
info@ot-dabo.fr

Le bulletin d'inscription est accompagné du règlement et d'une photocopie de la carte d'identité, pour les commerçants: une photocopie de la carte professionnelle avec le N° d'inscription au registre du commerce sont à retourner à 

Marché de Noël 29 et 30 novembre 2008 Espace Léon IX F-57850 DABO

BULLETIN D'INSCRIPTION EXPOSANT
 (à détacher et à renvoyer avant le 15 novembre 2008)

Nom, Prénom ou Raison sociale:

Adresse:

Code Postal: Ville:

Courriel: @

N° d'immatriculation du véhicule: N° pièce d'identité:

N° SIRET pour les professionnels:

☎ Fixe:

☎ Mobile:

• Nb de mètres linéaires d'exposition (3,00m minimum) .	<input type="text"/>	X 5,00€ =	<input type="text"/>	€
• Nb tables (2,20 X 0,60)	<input type="text"/>	X 3,00€ =	<input type="text"/>	€
• Nb bancs.....	<input type="text"/>	X 1,50€ =	<input type="text"/>	€
• Nb grilles d'exposition (1,00m X 2,00m)	<input type="text"/>	X 2,00€ =	<input type="text"/>	€

à régler: par chèque (établi à l'ordre de « Office de Tourisme Dabo ») **TOTAL =** €
 espèces

Souhaite participer : Samedi 29 novembre Dimanche 30 novembre
 Samedi et dimanche (sans supplément de prix)

Je m'engage à respecter le règlement au dos dont je déclare avoir pris connaissance et atteste sur l'honneur que l'origine des objets mis en vente est régulière.

Fait à le Signature: _____

RÈGLEMENT (à conserver)

1 - INSCRIPTIONS > Seules les réservations reçues avant le **15 novembre 2008** accompagnées du règlement seront prises en compte. Les demandes d'annulation reçues avant le **23 novembre 2008** feront l'objet d'un remboursement à hauteur de 50%. Passé cette date, elles ne donneront pas lieu à remboursement sauf dérogation expresse. La vente de boissons et denrées alimentaires à consommer sur place est réservée aux organisateurs. Les emplacements sont attribués en fonction de la date d'inscription. Les souhaits particuliers seront satisfaits dans la mesure du possible.

2 - MISE EN PLACE > Le marché de Noël se tient à l'Espace Léon IX. La mise en place peut se faire samedi 1er décembre à partir de 13 heures aux emplacements prévus par les organisateurs, sans déborder sur les allées de circulation. Les emplacements réservés non occupés à 17 heures seront redistribués.

3 - STATIONNEMENT > Dès que votre véhicule est déchargé, il est à déplacer sur le parking réservé aux exposants (zone artisanale). Les parkings près de la salle sont réservés à vos clients.

4 - RESTAURATION > Bredle, Männele et petite restauration sont proposés tout au long du marché.

5 - FIN DE LA MANIFESTATION > L'exposant s'engage à laisser l'emplacement dans l'état où il l'a pris en compte. Les détritrus seront à déposer aux emplacements prévus.

6 - RESPONSABILITE > L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pouvant survenir dans le périmètre de la manifestation.

**Le présent règlement a été déposé à la Mairie et à la Gendarmerie de DABO.
Nous vous souhaitons d'ores et déjà d'excellentes affaires et d'agréables journées.**

RÈGLEMENT

1 - INSCRIPTIONS > Seules les réservations reçues avant le **15 novembre 2008** accompagnées du règlement seront prises en compte. Les demandes d'annulation reçues avant le **23 novembre 2008** feront l'objet d'un remboursement à hauteur de 50%. Passé cette date, elles ne donneront pas lieu à remboursement sauf dérogation expresse. La vente de boissons et denrées alimentaires à consommer sur place est réservée aux organisateurs. Les emplacements sont attribués en fonction de la date d'inscription. Les souhaits particuliers seront satisfaits dans la mesure du possible.

2 - MISE EN PLACE > Le marché de Noël se tient à l'Espace Léon IX. La mise en place peut se faire samedi 1er décembre à partir de 13 heures aux emplacements prévus par les organisateurs, sans déborder sur les allées de circulation. Les emplacements réservés non occupés à 17 heures seront redistribués.

3 - STATIONNEMENT > Dès que votre véhicule est déchargé, il est à déplacer sur le parking réservé aux exposants (zone artisanale). Les parkings près de la salle sont réservés à vos clients.

4 - RESTAURATION > Bredle, Männele et petite restauration sont proposés tout au long du marché.

5 - FIN DE LA MANIFESTATION > L'exposant s'engage à laisser l'emplacement dans l'état où il l'a pris en compte. Les détritrus seront à déposer aux emplacements prévus.

6 - RESPONSABILITE > L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pouvant survenir dans le périmètre de la manifestation.

**Le présent règlement a été déposé à la Mairie et à la Gendarmerie de DABO.
Nous vous souhaitons d'ores et déjà d'excellentes affaires et d'agréables journées.**